

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 28 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22.11.2016

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes. et MM. PEDENON Serge, DURAND Alain, LAJANTHE Colette, LATOUR Aimé, Ph COLLAS, DOMEJEAN Laurent, MANCINI Nicole, ROULAND Arlette et VERT Fabrice.

Absents : GAVA Gino, LAGRENAUDIE Clément, GIRARD Valérie, MANIERE Nathalie, ROMAIN Michel.

Secrétaire de séance : ROULAND Arlette.

Ordre du Jour :

- Acte d'acquisition de l'immeuble ASF (occupé par AJC) et financement ;
- Actualisation des loyers et tarifs au 1er janvier ;
- Actualité scolaire et TAP (rémunération) ;
- Assurance CNP du personnel ;
- Prochain bulletin municipal ;
- Actualité de la communauté de communes ;
- Questions diverses.

ACTE D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE ASF (OCCUPE PAR AJC) ET FINANCEMENT

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une autorisation d'acquérir l'immeuble occupé par AJC et appartenant aux ASF a déjà été donnée par le conseil municipal au prix de 55 000 € outre les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Sur cette base, l'acte a été signé en l'étude de Me RENAUD, notaire à MONTIGNAC, fin août 2016 et le paiement du prix à ASF doit intervenir dès après la publication de l'acte à la conservation des hypothèques de SARLAT soit fin janvier 2017 compte tenu des retards de publication à la conservation.

Le maire précise que la commune est toujours en attente de versement de différentes subventions en provenance notamment du Conseil Départemental pour un montant total de 81 950 € (dont 48 000 € se rapportant à des travaux sur la granderue réalisés en 2013 que la commune a avancé à divers titres) ce qui obère sa trésorerie notamment pour assurer le paiement de 55 000 € dû aux ASF et financer les nécessaires travaux d'isolation.

Ainsi, il convient de réaliser un prêt de trésorerie de 60 000 € à compter de Janvier 2017 jusqu'à fin mars 2018, date à laquelle les versements dus par le Conseil Départemental seront normalement intervenus.

L'Agence France locale, banque dont les actionnaires sont des collectivités locales, propose un prêt de trésorerie de 14 mois à 0,84% l'an remboursable fin mars 2018.

Après délibéré et à l'unanimité le conseil autorise le maire à signer le contrat de prêt proposé sur ces bases par l'AFL.

ACTUALISATION DES LOYERS ET TARIFS AU 1ER JANVIER

Après vérification, il s'avère que les revalorisations triennales (alimentation générale) et annuelles sur la base de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction sont à la baisse depuis plusieurs années et ne donnent donc pas lieu à actualisation.

ACTUALITE SCOLAIRE ET TAP (REMUNERATION)

1) Actualité scolaire : Le maire fait le point sur la situation des effectifs qui connaît un creux à la rentrée de septembre en raison de 11 entrées en 6^{ème} et du départ de deux familles nombreuses outre quelques départs non expliqués.

Cette situation est passagère dès lors que la commune enregistre cette année 15 naissances, ce qui ouvre des perspectives encourageantes.

Cela étant, il convient d'entreprendre des négociations avec les communes voisines confrontées aux mêmes difficultés et notamment BEAUREGARD et LE LARDIN. Le conseil acquiesce à cette proposition et donne mandat au maire pour ce faire.

2) TAP - rétribution d'intervenants : Il est fait appel à des intervenants extérieurs qu'il convient de rétribuer dès lors qu'ils enseignent des disciplines tout particulièrement intéressantes, comme l'apprentissage de l'anglais au rythme d'une heure par semaine plus le temps du déplacement aller et retour soit, pour l'intervenante, 190 € pour la période de Septembre à Décembre 2016. Approuvé à l'unanimité.

ASSURANCE CNP DU PERSONNEL

Il convient de renouveler chaque année le contrat d'adhésion à la CNP qui couvre les personnels communaux contre les risques professionnels : maladie, accident du travail, garantie décès, congé maternité, invalidité etc..

Le conseil, à l'unanimité autorise le maire à signer le contrat 2017.

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Les sujets à traiter sur le prochain bulletin sont évoqués : travaux du semestre, perspectives, actualité scolaire, TAP, fibre optique en première page compte tenu de l'importance du sujet, nouvelles perspectives en matière d'ordures ménagères, actualité communautaire (compétences nouvelles, TPU etc..) vie des associations, état civil etc....

ACTUALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Information du conseil - Le passage en FPU est expliqué avec les conséquences en découlant :

- Transfert des impôts professionnels à la communauté de commune soit 40 090 € au titre de 2016 pour la commune (CFE + CVAE et taxes mineures) ;
- Reversement à la commune de cette somme pour un montant inchangé à l'avenir sous déduction du coût des transferts de charges de la commune vers la communauté le cas échéant ;
- La fiscalité provenant des entreprises nouvelles profile à la communauté ainsi que les revalorisations législatives annuelles des bases, de l'ordre de 1% ;
- Les taux d'imposition de la CFE des communes vont devoir se rapprocher par lissage sur 12 ans pour atteindre le taux moyen communautaire, de l'ordre de 25%. Les communes dont le taux CFE est en dessous verront leur taux augmenter et vice-versa pour celles dont le taux est en-dessus ;
- Ce processus permet à la communauté de bénéficier d'une DGF abondée de l'ordre de 330 000 € ; la commune perdant la part de majoration de la dotation de péréquation soit 5 397 € qui doit être compensée par la communauté;
- Pour éviter l'augmentation de la fiscalité communautaire et faire face aux transferts de charges, le passage en FPU est incontournable et les seuls inconvénients pour la commune tiennent au fait que les recettes professionnelles seront figées à l'avenir.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 20 H 05

M. le Maire, Serge PEDENON

la Secrétaire, Arlette ROULAND